

de la guerre, le général de Miribel, chef d'état-major de l'armée, prépara un projet d'expédition. Il demandait 3 500 hommes et 1 200 000 francs et, d'accord avec M. Tirman, il préconisait la route d'Igli et de l'oued Saoura, qui, outre qu'elle est la plus directe, aurait l'avantage de couper, dès les premières marches, les communications des oasis avec le Maroc. Le conseil des ministres ajourna la réalisation du plan proposé ; l'on se contenta de créer, à El-Goléa, un poste capable de devenir la base d'opérations futures.

Le gouvernement de M. Jules Cambon pourrait, en ce qui concerne les affaires du Touât, se résumer ainsi : insistance du gouverneur général pour une action décisive dans le sud, et grande activité dans la limite de ses moyens ; de la part du gouvernement métropolitain, hésitations et demi-mesures, qui rendent la solution de la question de plus en plus compliquée ; entreprises, enfin, de plus en plus audacieuses, du sultan, qui, malgré sa faiblesse réelle, recueille le bénéfice d'intrigues habilement menées et patiemment continuées. A vrai dire, les ministres français pouvaient se retrancher, pour justifier leur demi-inaction, derrière des raisons spécieuses. Malgré sa volonté formelle, très heureusement exprimée, à la tribune du Sénat, par M. Ribot, en une formule qui a fait fortune, de considérer la question du Touât comme « une question de police algérienne ¹ » et

1. Voici le texte de l'importante déclaration faite par M. Ribot : « Je puis dire que le gouvernement français n'a pas hésité à signifier au Maroc, de la façon la plus catégorique, qu'il ne tolérerait de sa part aucun acte de souveraineté sur ces territoires,